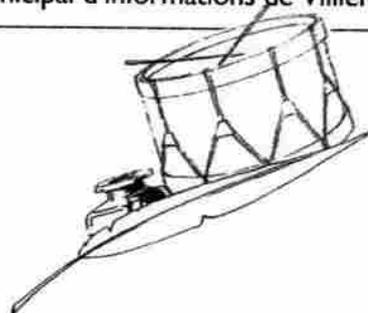




Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



JUILLET 2018

N° 92

ÉDITO

Il est un mot bien galvaudé aujourd'hui : « réformer ». Sa définition : « Rétablir dans sa forme primitive une règle, une discipline qui s'est corrompue ». Politiquement, sa définition actuelle se résume à : « n'importe quelle transformation, pour peu qu'elle épouse les contours du libéralisme ».

On arrive ainsi à corrompre de plus en plus l'idée originale, le service public par exemple, ce qui inévitablement donnera prétexte à réforme ! Quel rapport avec Villiers ? Prenons l'éducation nationale. Combien de réformes successives ces vingt dernières années ? Je ne sais pas si même un enseignant peu répondeur. Chez nous, bien que le discours officiel affirme le maintien des classes en milieu rural et très récemment prône pour une diminution du nombre d'enfants par classe, cette succession de réformes se traduit par la suppression d'une classe ! Nous aurons donc deux classes de 20 élèves à Recloses (1/2 CM1 + CM2 et 1/2 CM1 + CE2) et deux classes à Villiers, une de 26 enfants (PS + MS + GS) et une de 24 (CP + CE1). Souhaitons aussi succès à nos deux nouveaux directeurs d'écoles : Mme. Cabellan à Villiers et Mr. Terras à Recloses.

Réforme du système de santé et des hôpitaux en particulier. Après le personnel de l'hôpital de Nemours, c'est à celui de Fontainebleau de tirer la sonnette d'alarme. N'y voyez pas seulement une défense d'intérêts de chapelle, vous êtes directement concernés ! Lorsque le seul bloc opératoire sera celui de Fontainebleau vous risquez d'en subir les inconvénients. En parallèle, nouveau discours officiel : développer des supers dispensaires pour alléger les urgences des « petits bobos ». Effet d'annonce ? L'état impose de faire toujours aussi bien, voire mieux, avec moins. L'exercice atteint ses limites. La France n'est plus une « super puissance ». C'est une puissance moyenne dans laquelle on peut vivre heureux. Par contre il faut avoir le courage d'établir de nouvelles priorités et laisser tomber des oripeaux qui ne conviennent plus à notre situation.

Pour terminer, deux propositions de réformes : l'homme. Il fut un temps où il vivait en harmonie avec la planète et l'argent. Un moyen génial pour simplifier les échanges, qui, pour ceux qui pensent mener le monde, est devenu un but de vie. À méditer pendant des vacances que je vous souhaite heureuses et reposantes.

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	P. 01	Hier	P. 16
Conseil municipal du 25/ 05/ 2018	P. 02	Infos utiles	P. 21
Vie du village	P. 08	Agenda	P. 24
Demain	P. 11		

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2018

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, adjoints, Jérôme Champion, Michet Coterot, Emmanuel Houdant, Régine Rey conseillers municipaux.

Absents excusés : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut) Ludovic Jannotin (donne pouvoir à Emmanuel Houdant).

Absents : David Viratel, Gilles Cabardos.

Secrétaire : Régine Rey.

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Madame Françoise Hubert, nous a présenté le rapport d'activité de la médiathèque de Villiers.

Le nombre d'inscrits à la médiathèque est stable et les activités habituelles continuent. En plus de la dotation mairie, la médiathèque a reçu en 2017 un don de 300 € permettant d'acquérir plus de documents que les autres années.

Certaines bénévoles ont souhaité « lever le pied » après des années de présence, elles ont été remplacées par des nouvelles venues. Merci à toutes pour leur implication.

À partir de septembre 2018, plusieurs personnes vont suivre la formation initiale organisée par le département.

Le partenariat avec le RAM fonctionne bien depuis septembre 2017 et permet aux petits de venir une fois par mois pour une animation soit avec leurs familles soit avec leurs « nounous ». Le cycle de projections publiques a débuté en mai par « L'aigle et l'enfant » couplé avec une exposition de photos animalières et une conférence du photographe Aurélien Petit. Deux autres séances sont en projet pour octobre et novembre avec l'aide de la médiathèque départementale.

Sur sollicitation de Monsieur le Maire, un travail de collecte de renseignements auprès des lieux de lecture de la communauté de communes est entrepris par Françoise Hubert pour aider à l'avancement d'un projet de mise en réseau. Ces informations et une proposition d'organisation seront remontées aux élus dans

l'espoir d'une mise en œuvre souhaitée par l'État, la Région et le Département qui s'engagent à une aide financière importante.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 21H05.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 AVRIL 2018

Le compte rendu du Conseil du 23 avril dernier est mis au vote.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS :

1) Propositions de dotations et subventions aux associations

MM. Véronique Girard, 1ère adjointe, porte au Conseil les propositions d'attribution de subventions aux associations et dotation à la médiathèque faites par la commission Culture & Animation/Jeunesse & Sport qui s'est réunie mardi dernier.

Après avoir soumis chaque proposition au vote du Conseil, les subventions et l'attribution pour la médiathèque sont réparties de la façon suivante : (Tableau ci-contre)

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018

NOM DE LA STRUCTURE	subvention 2017	demande 2018	proposition de la commission "culture, animation, jeunesse et sport	Observations
AJP (association jeune sapeur pompiers)	50	50	50	vote à l'unanimité
Amicale des Anciens de l'école de Villiers	/	125	50	vote à l'unanimité
ADAR	/	100	50	1 abstention
Les amis du patrimoine	100	100	100	vote à l'unanimité
FFDSB (association don du sang)	0	100	0	pas de subvention. Cette association en a déjà obtenue une de 150 euros par le CCAS
FNACA	100	150	100	vote à l'unanimité
Coopérative école maternelle Villiers	250	350	250	vote à l'unanimité
OCCE (coopérative école Recloses)	350	350	350	vote à l'unanimité
Collège Blanche de Castille	150	100	100	vote à l'unanimité
Club Amitiés et Loisirs des Aînés	150	150	100	vote à l'unanimité
Amicale Villaronne	600	700	650	vote à l'unanimité
Paris Sous Grez	50	200	100	vote à l'unanimité
Le Coq Chantant	250	350	300	vote à l'unanimité
Tennis Club de Villiers	300	300	300	vote à l'unanimité
Le Club des Sages	200	250	200	1 abstention
Sauvebois	160	160	160	1 abstention
Association A Vivre	250	250	250	vote à l'unanimité
ESF	770	1155	770	3 abstention
USNSP (Sport adapté)	50	100	50	vote à l'unanimité
Médiathèque de Villiers	920	920	920	vote à l'unanimité
AGVBM (association sportive de Bourron)	150	/	/	/
Rugby Club Pays de Nemours	/	1000	0	vote à l'unanimité
Groupe motards de Villiers et Recloses	/	300	100	1 abstention
Foyer Rural de Tousson	0	300	0	vote à l'unanimité
AMAP	50	/	/	dossier arrivé après date butoir donc, non éligible à une subvention. Cependant, la Mairie peut faire un équivalent subvention car, cette association utilise un local communal dans le cadre de son activité
Le Houblon Villaron	/	300	100	vote à l'unanimité
Association Le chant du Corps	/	/	/	/
La plume philanthrope	/	200	0	dossier arrivé après date butoir donc, non éligible à une subvention. Cependant, la Mairie peut faire un équivalent subvention car, cette association utilise un local communal dans le cadre de son activité
Totaux des subventions	4900	8060	5050	

Il est précisé qu'au niveau du CCAS il a été voté 3 972 € de subventions ce qui porte le total, à verser par la commune, à 9 022 €. L'année prochaine des coupes seront nécessaires compte tenu du nombre croissant d'associations qui ont leur activité à Villiers.

Il est normal que chaque association demande toujours autant ou un peu plus, mais malheureusement le budget communal, lui, n'est pas en augmentation. A noter qu'au total cette année le budget des subventions a légèrement augmenté.

2) Maintenance de l'éclairage public 2018 – 2022

Pour mémoire, suite à la délibération du conseil du 23 mars dernier pour signifier au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) le choix de Villiers-sous-Grez d'une des formules proposées pour le futur marché de maintenance de l'éclairage public, marché pour lequel ce syndicat a lancé un appel d'offre, il a été décidé d'adhérer au groupement de commandes ; approuvé les termes de la convention constitutive et ses annexes ; autorisé le Maire à signer ladite convention constitutive liée à ce marché ; décidé de choisir : La Formule A qui correspondait le mieux à notre service actuel.

Aujourd'hui, M. le Maire nous expose que le SDESM a abandonné la formule précédente et en propose une nouvelle afin de simplifier l'offre précédente.

Le SDESM propose d'adhérer à une formule différente comprenant à la fois la maintenance, mais aussi d'autres prestations dont la réponse aux DT et DICT. Dans ce cadre, le SDESM deviendra alors chargé d'exploitation, ce que la commune assurait jusque-là sans difficulté, mis à part le temps passé sur la plateforme « smartgeo » mal conçue pour les déclarations de pannes.

Monsieur le Maire voudrait s'assurer auprès du SDESM que ce transfère de compétence ne saurait entraîner un transfert de propriété du réseau. Il propose donc de modifier le modèle de délibération proposé par le SDESM et fait lecture de ce modèle rectifié :

OBJET : Groupement de commandes

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation

des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510

Vu la loi n°2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 Juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune de Villiers-sous-Grez est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez

Décide d'adhérer au groupement de commandes sous la réserve exprimée à suivre ;

Approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

Demande au SDSM de confirmer que l'adhésion de la commune n'entraîne pas le transfert de propriété du réseau au SDESM ;

Autorise le Maire à signer ladite convention constitutive sous réserve de la réponse du SDEM à sa demande ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et des travaux.

Cette proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Modification de l'annexe au règlement du foyer JL Garban

M. le Maire expose qu'après deux ans d'application du nouveau règlement du foyer il apparaît préférable de ne pas spécifier la configuration par défaut de la scène.

Cela favorise la demande d'information la concernant, de plus, appliquer le surcoût de 50 € qu'en cas de modification est avantageux pour le locataire, car le plus souvent la configuration « scène montée » convient et, est également avantageux pour nos agents municipaux qui ont moins d'interventions à effectuer.

Il est donc proposé au Conseil de supprimer la phrase « La salle est livrée avec la scène stockée en fond de salle ».

D'autre part, il est proposé au Conseil d'étendre la participation solidaire des associations aux frais d'entretien du foyer lorsqu'elles organisent un événement à but lucratif. Ainsi cette participation est actuellement de 50 €/jour pour la grande salle. Pour les autres salles on pro-

pose ; 40 €/jour pour la salle des mariages et la salle de danse ; 30 €/jour pour la salle des jeunes.

Les associations seront informées que les stages organisés en dehors des périodes scolaires seront considérés comme des événements à but lucratif.

En conséquence il est proposé au Conseil d'ajouter dans la rubrique « A noter » de l'annexe, le texte suivant : « Les demandes d'occupation par les associations des autres salles du foyer durant les périodes de vacances scolaires, seront tarifées au même titre que la salle polyvalente pour tous événements à but lucratif afin de participer solidairement à l'entretien de ces salles : salle de mariage et salle de danse 40 €/jour ; salle des jeunes 30 €/jour ».

Cette proposition de modification du texte de l'annexe au règlement du Foyer J.L. Garban est adoptée par le Conseil à l'unanimité.

Ci-dessous l'annexe au règlement du foyer modifiée.

ANNEXE AU RÈGLEMENT DU FOYER JEAN-LOUIS GARBAN

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2018 le montant de la redevance d'occupation et le montant de la caution de la salle polyvalente est fixé comme suit :

REDEVANCE D'OCCUPATION

	24 H En semaine et jours fériés Du lundi au vendredi inclus	Week-end 48 H Du samedi 9 h au lundi 9 h
Tarifs pour : d Villarons (habitants, artisans, et entreprises)	200 €	300 €
Associations de la commune (participation financière lors d'événements à but lucratif)	Gratuit 50 €	Gratuit 100 €
Particuliers extérieurs	350 €	550 €
Associations, artisans, entreprises, tous extérieurs	500 €	800 €
Associations de notre C/C et des communes mitoyennes de Villiers-sous-Grez	250 €	400 €

Caution pour tous les preneurs 1 000 €

Exceptionnellement, possibilité de louer la salle pour le week-end à partir du vendredi 18 h avec un supplément de 50 €. Selon les disponibilités (à voir en mairie).

Pour des occasions ponctuelles, possibilité pour les associations d'occuper la salle ½ journée en semaine (ex : assemblée générale).

L'installation, la désinstallation ou une modification de la scène par le service technique entraîne un supplément forfaitaire de 50 €.

Sujet à facturation pour tous les utilisateurs du foyer Jean-Louis Garban :

- Dégradations de la salle (tarif de l'entreprise intervenante)
- Matériel abimé ou manquant (coût du neuf)
- Nettoyage négligé (prix horaire de l'employée communale. Sera pris en compte 1 h entière au minimum).

La caution ne sera rendue qu'après le règlement de la facture de la remise en état.

À noter :

Les demandes d'occupation par les associations des autres salles du foyer durant les périodes de vacances scolaires, seront tarifées au même titre que la salle polyvalente pour tous événements à but lucratif afin de participer à l'entretien de ces salles:

Salle de mariage et salle de danse 40 €/jour ; salle des jeunes 30 €/jour.

En cas de demandes simultanées de locations payantes et gratuites, la municipalité se réserve le droit de privilégier la location payante. Cette particularité ne s'applique pas aux associations utilisant les locaux du foyer Jean-Louis Garban dans leurs activités habituelles, celles-ci étant planifiées à l'année.

Si un résident de la commune loue la salle polyvalente au nom d'une personne ou d'une association extérieure au village, le tarif « des extérieurs » leur sera appliqué.

Lorsque le Foyer est mis gracieusement à disposition, une caution de 100 € sera demandée pour s'assurer de l'exécution d'un bon nettoyage de l'ensemble des locaux utilisés, y compris les sanitaires.

4) Commande du véhicule municipal

Le concessionnaire Opel a annulé notre commande car le modèle proposé n'est plus produit. Il ignorait qu'après le rachat d'Opel par Renault, cette production serait arrêtée pour remplacer la base de cet utilitaire par une base de Kangoo.

En conséquence Monsieur le Maire propose de valider la proposition faite par l'agent Renault de Nemours qui concerne donc un Kangoo

avec les mêmes options que celles demandées aux différents fournisseurs et détaillées au Conseil du mois de Mai.

La proposition s'élève à la somme de 12.400,56 € HT soit 14.803,92 € TTC.

La reprise de notre Berlingo, à déduire de cette somme en finalité, est de 1.000 €.

Le Conseil adopte cette proposition, à l'unanimité.

5) Bureau de contrôle

MM. Régine Rey, conseillère en charge du dossier de la rue Gabriel Bachet, informe le Conseil qu'il est obligatoire de prendre un bureau de contrôle pour superviser les travaux de restauration lourde du 27 rue Gabriel Bachet.

En effet, s'il est possible pour le maître d'ouvrage de se passer de cette prestation dans le cadre précis des travaux de la rue Gabriel Bachet, il est par contre obligé de souscrire une assurance Dommages-Ouvrage pour la réalisation des travaux, et les suites qui peuvent survenir du fait d'une malfaçon.

Hors pour obtenir cette Dommages-Ouvrage, les compagnies d'assurance exigent la présence d'un bureau de contrôle. S'il n'y en a pas, soit la compagnie refuse le risque, soit elle majore fortement cette prime. Mieux vaut donc en choisir un pour en avoir aussi les avantages car le bureau de contrôle a en plus une mission de conseil auprès du maître d'ouvrage tout au long des différentes phases du marché et des travaux.

Deux devis sont présentés :

Groupe Qualiconsult pour 10.070 € HT (12.084 TTC).

Bureau ANDICT pour 6.800 € HT (8.160 TTC)

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle la proposition du bureau Andict est retenue et votée à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

6) Mission de Coordination de Sécurité et de protection de la Santé (CSPS)

M. le Maire, informe le Conseil qu'il est aussi obligatoire de prendre un bureau d'étude pour une mission de « Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé » (CSPS).

Cette mission consiste à coordonner les différents corps de métiers pendant les travaux, et à s'assurer que les entreprises soient qualifiées, en règle avec la législation sociale (personnel déclaré et qualifié) et avec les prescriptions de sécurité; par exemple que les échafaudages soient agréés.

Dans le cadre de la convention écoquartier le chargé de mission sera aussi chargé d'imposer

le cahier des charges y afférant.

Suite à différentes sollicitations, seules la société ARC77 a soumis une proposition dans les temps. En effet, le chargé de mission doit intervenir, tout comme le bureau de contrôle, dès la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Ce dossier est en cours de rédaction et sera soumis au maître d'ouvrage fin mai, début juin. Cette société est régulièrement missionnée par les collectivités territoriales voisines qui en sont contentes.

La proposition de la société ARC77 se monte à 4.737,50 € HT (5.685,00 TTC).

Le Conseil après avoir pris bonne note de la proposition de la société ARC77 et des retombées positives issues des collectivités territoriales voisines, vote à l'unanimité pour ARC77 et sa proposition.

3 - LA VIE DU VILLAGE

• Devis de la société SEDI

Après la suppression par démontage, début 2018, des jeux du square Ginkgo Biloba dont la structure devenait dangereuse de par son vieillissement accéléré par plusieurs actes de vandalisme, il a été envisagé de la remplacer.

Philippe Beaudoin nous informe qu'un devis a été demandé à la société SEDI en vue de son remplacement. Cette société propose le même type de structure + un sol d'amortissement, obligatoire, le tout conforme aux nouvelles normes européennes.

Le prix de la structure et des fournitures nécessaires pour la pose des dalles d'amortissement se monte à 3.528,29 euros HT (4.233,95 TTC).

Il convient maintenant d'avoir un devis pour la réalisation de la chappe de béton sur laquelle sera posé le sol d'amortissement, et le coût de cette pose.

Nous aurons ainsi la somme globale pour réaliser une nouvelle aire de jeux.

Ce dossier sera présenté à la commission aménagement du territoire du PNRGF pour une demande de subvention.

• **Entretien du patrimoine**

Philippe Beaudoin nous informe que la société Roc Éclairc a été consultée pour un nettoyage complet du monument aux morts et de la croix centrale du cimetière. Le montant de l'intervention s'élèvera à 1 350 € HT.

• **À propos du cimetière**

Il a été rapporté que des vipères ont fait leur réapparition au cimetière. Trois ont été repérées à l'emplacement des poubelles. Prière de diffuser largement l'information !

• **RPI**

Anne-Marie Thibaut nous informe qu'elle a proposé un nouveau règlement périscolaire pour améliorer la gestion administrative. Elle précise que l'horaire de la garderie du matin est

modifié à 7h30 pour satisfaire à la demande d'une famille.

Les membres du RPI ont voté à l'unanimité le nouveau règlement.

Madame Orpheuille Directrice de l'école élémentaire, a annoncé son départ.

À la rentrée prochaine, elle sera remplacée par un nouveau directeur : Monsieur Terasse. Pour l'instant, le nombre d'enfants s'élèvera à 27 en maternelle et 64 en primaire.

• **Les jardins familiaux**

Michel Coterot nous informe que l'eau a été rouverte ce qui est une bonne nouvelle pour les jardiniers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, le Conseil est levé à 22 H 05.



Vie du village

L'ATELIER ENCRERIE

Situé à Villiers sous Grez, entre champs de betteraves et forêt bellifontaine, l'Encrierie est un atelier artisanal spécialisé dans l'impression en sérigraphie.

Cette technique permet d'avoir un résultat de qualité par sa précision et sa durabilité dans le temps.

L'atelier vous propose d'imprimer vos propres projets sur différents supports : t-shirts, papier, carton...

Vous pouvez me joindre au 06 21 43 63 85 et mon atelier est au 21 rue du Buisson à Villiers sous Grez.

**Voici l'adresse du site :
www.atelierencrierie.com**

Sarah Poncelin de Raucourt.



ENGLISH LESSONS

Vous-êtes intéressé par **DES COURS D'ANGLAIS** pour votre enfant ?

Je propose des cours ludiques pour apprendre à travers des chansons, des jeux et des conversations.

Américaine d'origine, j'ai 3 ans d'expérience dans l'enseignement de l'anglais pour toutes les tranches d'âge.

Arrivée à Villiers-sous-Grez depuis septembre 2017, j'ai intégré l'Amicale Villaronne afin de proposer ces ateliers de langue.

Les cours démarreraient en septembre pour l'année scolaire 2018/2019.

Si vous-êtes intéressé, merci de compléter le sondage suivant à titre strictement informatif.

Retour sur papier à la mairie de Villiers-sous-Grez ou par mail : erin.f.krieg@gmail.com.

Nom et prénom :

Mail et téléphone :

Age et classe de l'enfant à la rentrée :

Disponibilités si vous les connaissez :

N'hésitez pas à faire suivre ces informations à votre entourage !

See you soon !



Animés par Héroïse Guillot et Guillaume Chapet

Ateliers théâtre

à Villiers-sous-Grez

SEINE-MARNE 77
LE DEPARTEMENT

Mairie de
VILLIERS-SOUS-GREZ

MAIRIE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

PARIS
SOUS
GREZ

7 - 10 ans : lundi de 17h à 18h30
10 - 12 ans : mercredi de 16h30 à 18h
13 - 18 ans : mercredi de 18h à 20h
Adultes : lundi de 20h30 à 22h30

Tarifs : 75 euros et 90 euros par trimestre + 10 euros adhésion 2018
Date de rentrée : le 17 septembre
Contact: 06 82 16 44 68 / 06 83 29 71 82

ADHÉRER À UTOPIES & CO ET À SON GROUPEMENT D'ACHATS

Vous souhaitez profiter des avantages d'un groupement d'achat de produits divers d'épicerie, de préférence d'origine locale et issus de l'agriculture bio ou raisonnée, et les voir livrés à Villiers, vous avez - ou non - des idées pour le développement de notre village, venez nous rejoindre.

Utopies & co, association créée en juin 2010, a pour but l'étude et la mise en œuvre de tout projet à retombées sociales, économiques, touristiques, culturelles et environnementales dans la commune de Villiers sous Grez.

Par le passé, elle a - entre autres - travaillé à un projet de développement de la commune et à l'élaboration de l'Agenda 21.

Plus récemment, elle a mis en place un groupement d'achats, dans la perspective énoncée ci-dessus.

Parmi les fournisseurs actuels de notre groupement,

- Terra Libra offre une large gamme de produits d'épicerie, salés, sucrés, chocolats, fruits secs, pâtes, légumineuses..., boissons diverses, le tout dans une optique de produits bio, équitables et/ou locaux

- La Ferme de Fontaine à Château - Landon propose ses produits de l'agriculture bio, quinoa, petit épeautre, lentilles vertes... ; ses blés sont moulus artisanalement et transformés

par ses soins en pâtes.

- Les Farines Matignon, également à Château - Landon, produisent une gamme de farines issues de l'agriculture bio ou conventionnelle locale : farines de blé, épeautre, seigle... et farines mixtes.

- La Cave de Nemours offre un catalogue de vins de tous les terroirs français, des, vins bio, vins du monde et alcools de qualité.

D'autres produits ou fournisseurs, repérés par nos adhérents, pourront s'ajouter à la liste dans les prochains mois. Si vous nous rejoignez, vos propositions seront les bienvenues.

Les commandes sont prises par internet tout au long du mois, pour une livraison mensuelle à Villiers, au moyen d'un site dédié. Il suffit pour bénéficier de ce service d'adhérer à notre association Utopies & Co (cotisation annuelle 10€).

Si ce projet vous séduit, nous vous attendons pour en parler.

Contact: utopies.co@gmail.com.

Président Thierry Masson, vice-président Michel Carette, trésorière Dominique Viron, secrétaire Isabelle Guillot, trésorière adjointe Brigitte Delahaye Audrain, secrétaire adjointe Annie Union.



LA MALLE À BONHEUR



Éliane LIMON, décoratrice d'intérieur de l'École BOULLE, recherche un repreneur pour la Malle à Bonheur à Villiers-sous-Grez à compter du 1er septembre 2018, afin que la boutique

puisse continuer à proposer ses trésors d'hier et d'aujourd'hui - objets de décoration, pièces anciennes en provenance directe du passé, produits atypiques chinés au gré des brocantes, petits meubles vintage ou retravaillés selon les tendances du moment - et contribuer ainsi à l'attrait du village.

Si ce projet vous tente, n'hésitez pas à prendre **contact avec Éliane LIMON au 06.80.90.59.28 ou eliane.limon@123artdeco.fr**, ou bien à lui rendre visite au 28 rue René Lefebvre les samedis et dimanches après-midi.

Demain

FESTIVAL DU PATRIMOINE DE SEINE ET MARNE

Du 30 juin au 29 juillet 2018

Pourquoi un festival départemental du patrimoine ?

La Seine-et-Marne compte un patrimoine remarquable et de nombreux équipements culturels de qualité, qui contribuent à son attractivité. Conscient de cette richesse, l'exécutif départemental a souhaité faire évoluer sa politique culturelle afin d'accompagner davantage les associations et les communes dans la réalisation de leurs projets. L'objectif est ainsi d'œuvrer en faveur d'un rééquilibrage de l'offre culturelle et artistique au profit de tous les publics et de tous les territoires. C'est dans ce cadre que le Département, aux côtés de plusieurs partenaires, a décidé d'organiser un Festival départemental du patrimoine, nommé « Emmenez-moi... ». Chaque année, ce rendez-vous phare mettra à l'honneur quatre sites patrimoniaux remarquables et se déroulera durant le mois de juillet.

Entre démonstrations, conférences, spectacles, performances ou ateliers pour les enfants, c'est une programmation festive et familiale qui vous est proposée gratuitement cet été.

Tout au long du mois de juillet, nous vous proposons de découvrir 4 sites remarquables de Seine-et-Marne : la ville historique de Briec-Comte-Robert, le village de Larchant et son église Saint-Mathurin, le château de Jossigny et l'étonnant dépôt de locomotives de Longueville.

Programme complet sur :
<http://seine-et-marne.fr/Culture-sports-tourisme/Emmenez-moi-Festival-du-patrimoine>



Du 10 au 15 juillet 2018 :
Emmenez-moi à ... Larchant

Au cœur du massif forestier de Fontainebleau, Larchant bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel remarquable. La qualité du bâti, l'omniprésence de l'église et de son clocher, la proximité de la forêt et du marais, font de Larchant un village emblématique et mystérieux. Parmi les nombreux vestiges et monuments conservés se distingue l'église Saint-Mathurin, siège d'un important pèlerinage jusqu'au XVI^e siècle, qui fit la renommée du village. Larchant tient également une place importante dans l'art rupestre du Bassin Parisien. Saviez-vous que cette commune compte plus de 150 cavités ornées ?

Programme de Larchant à télécharger sur :
<http://seine-et-marne.fr/Culture-sports-tourisme/Emmenez-moi-Festival-du-patrimoine/2018/Emmenez-moi-a-Larchant>



FÊTE NATIONALE

VENREDI 13 JUILLET

La Municipalité vous propose un rendez-vous au foyer à 21h 30 pour le départ de la retraite aux flambeaux (fournis par la mairie) dans les rues du village. Le parcours nous amènera place Rapine où J. F. Carcagno animera le bal populaire. Une buvette sera à votre disposition.

Prix du repas :

adulte : 15 €, enfant moins de 12 ans : 8 €

Réservations jusqu'au 11 juillet :
06 85 07 47 40

SAMEDI 14 JUILLET

A 12 h : Repas champêtre sous les tilleuls du foyer, préparé par la commission Culture Animation Jeunesse et Sports.

Une navette sera disponible pour les personnes à mobilité réduite qui en feront la demande lors de l'inscription au repas.

Après le repas champêtre, venez profiter des stands de jeux de kermesse.

L'accès aux jeux est gratuit et des cadeaux récompenseront les meilleurs dans chaque catégorie.

La Municipalité

MENU

Apéritif

Tomate mozzarella en cocarde

Magret de canard grillé

Gratin dauphinois

Fromage salade

Salade de fruits / cookies



VIDE GRENIER

Le Club des aînés de Villiers-sous-Grez organise son 29ème vide-grenier le dimanche 26 août 2018 de 6 heures à 18 heures au Larry

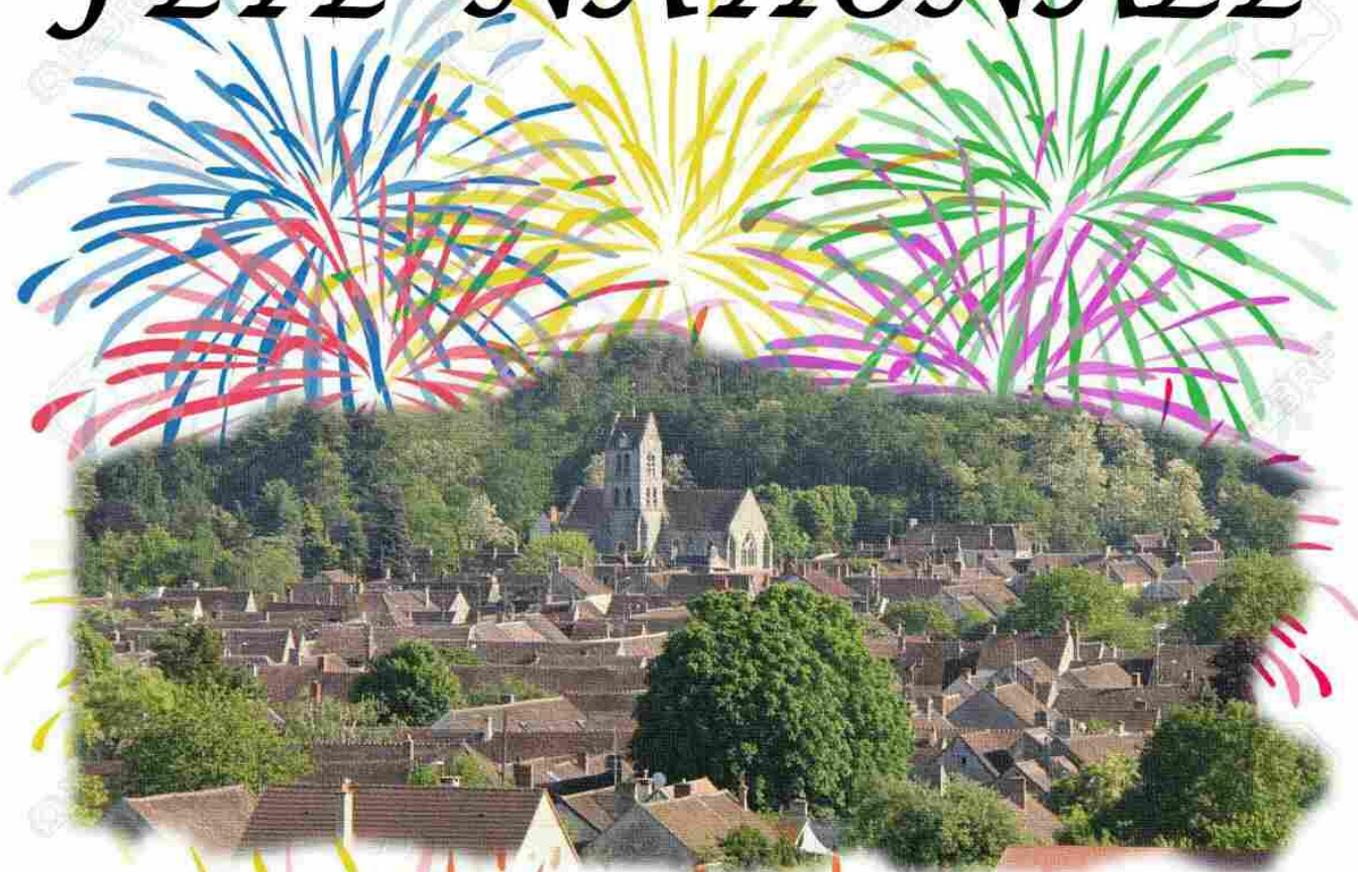
Pas de réservation

Emplacement : 3,00 € le m linéaire

Buvette et restauration sur place



FÊTE NATIONALE



Villiers-sous-Grez

Vendredi 13 juillet

Samedi 14 juillet

*21 h 30 : retraite aux
flambeaux
départ au foyer*

*12 h : repas champêtre
sous les tilleuls du foyer*

*22 h 30 : bal populaire
place Rapine avec :
J.F. CARCAGNO*

*Suivi de la kermesse
du village*

Inscription pour les repas : 06 85 07 47 40 ou 06 08 60 26 58

Organisation : Mairie de Villiers-sous-Grez

SAMEDI 14 JUILLET 2018**19h30****Sppectacle en plein air**

Réservations
01 64 24 26 97
isamercure@wanadoo.fr

Texte et mise en scène : **Arthur Guillot**

Avec :

Jason Barrio, Valentine Bellone, Pierre Dumond, Arthur Guillot,
Adama Koëta, Tristan Oudar, Maija Nousiainien

Scénographie et collaboration technique : **Gonzag****Boutures et Cafés**

32 rue de Larchant

VILLIERS-SOUS-GREZ

- entrée libre -

Les vivants et les morts*Les vivants et les morts* est une comédie existentielle.

J'ai écrit cette pièce à partir d'improvisations menées avec les acteurs de ce spectacle.

Nous nous sommes questionnés sur notre génération, notre héritage, et sur tout ce que nous avons traversé et ressenti au moment où chacun d'entre nous devait assumer sa vie d'adulte.

Nous étions résolus à raconter avec humour et sans tabou l'histoire de cinq jeunes gens qui ne se connaissent pas et qui apprennent, au cours d'une soirée bien arrosée à s'apprécier, à se détester et à tenter de construire un projet d'avenir.

Louise, une jeune femme, décide d'organiser, dans le village où elle vient d'emménager, une soirée-débat à laquelle sont conviés les jeunes du coin. Seules quatre personnes répondent à l'appel, deux d'entre eux pour échapper à un mariage dont ils se seraient bien passés...

Arthur Guillot

durée du spectacle 2h 20 avec entracte

Réservations : 01 64 24 26 97isamercure@wanadoo.fr

LA FÊTE DU HOUBLON À VILLIERS SOUS GREZ !

Vous l'avez vu tout petit en avril...
Venez le voir tout en haut de la houblonnière le
1er septembre !

L'association « Le houblon villaron » organise
LA FÊTE DU HOUBLON
Samedi 1er Septembre 2018
De 11h à 18h.

Vous pourrez participer à la récolte du houblon « à l'ancienne », profiter des musiciens tout au long de la journée, vous restaurer grâce aux producteurs locaux qui vous présenteront leurs produits à déguster sur place et à emporter, vous désaltérer à la buvette de l'association qui proposera les bières biologiques fabriquées à Villiers sous Grez et autres rafraîchissements, participer à des jeux et activités champêtres, Rendez-vous à la houblonnière

Route de Bourron, 77760 VILLIERS SOUS
GREZ

VENEZ NOMBREUX !!!

Tarif entrée : Achat Ecocup 2€
Renseignements :
06 51 35 56 45 – 06 87 70 64 78



SORTIE THÉÂTRE

La comédie choisie cette année se joue déjà depuis plusieurs mois. Elle est reprise à partir d'octobre au théâtre Rive Gauche où elle rencontre un très grand succès. Sélectionnée aux Molières dans la catégorie de la meilleure comédie, elle fait salle comble à tel point que nous avons été obligés de changer la date de notre sortie faute de place le dimanche initialement prévu.

N'hésitez pas à retenir dès maintenant vos places situées dans le « carré or » pour le dimanche 18 novembre, représentation à 15h, nous devons confirmer auprès du théâtre le plus rapidement possible.

Comme d'habitude, l'Amicale Villaronne offre le transport par car et un petit « en cas » à la sortie de la représentation.

AMICALE VILLARONNE

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018

DEUX MENSONGES ET UNE VERITE

de Sébastien BLANC et Nicolas POIRET (le fils de Jean POIRET)
mise en scène par Jean-Luc MOREAU,



Au **Théâtre Rive Gauche**, avec :

Lionnel ASTIER, Raphaëline GOUPILLEAU, Frédéric BOURALY,
Julien KIRSCHÉ, Esther MOREAU, Philippe MAYMAT

Prix des places : 35 euros amicalistes,
42 euros non amicalistes
Transport gratuit par car.

Réservation et paiement **avant le 27 septembre**:

Francine Magert : 02/38/95/71/15

Françoise Hubert : 01/64/24/26/71

amicale.villaronne77@gmail.com

Hier

CONCERTS PROQUARTET

Belle journée musicale ce samedi 5 mai, avec l'association Proquartet et ses deux quatuors à cordes. L'après-midi, le quatuor amateur accueilli chez Boutures et Cafés par Catherine et Hocine, ce qui permet pour la deuxième année consécutive à des amateurs de se faire connaître.



Un peu plus tard à l'église, magnifique concert avec une formation de jeunes musiciens professionnels « le quatuor Elmore » qui a interprété des œuvres de Haydn, Tanguy et Webern.



Ensuite, tout le monde s'est retrouvé pour partager le verre de l'amitié dans le jardin d'Antoinette Poulain.



INAUGURATION DE LA BRASSERIE 77CRAFT

Une journée mémorable à Villiers sous Grez...

C'était le samedi 02 Juin 2018 et vous étiez plus de 500 à découvrir les bières artisanales biologiques de la brasserie 77CRAFT !!!

Une file d'attente de 50 mètres sous le soleil pour une pression salvatrice ! Il fallait bien un concert de grande qualité et un super sound system pour faire patienter...

Alors que le food-truck et les tireuses saturaient, les plus téméraires dansaient jusqu'à tard dans la nuit.

A refaire ! avec des moyens à la hauteur de votre bonne humeur...

MERCI

Miguel, le brasseur du village.



LA FÊTE DU TENNIS

Comme tous les ans lors du week-end de la Pentecôte, les membres du Tennis Club et leurs amis se sont retrouvés pour une belle journée de tournois enfants (7-9, 10-12, 13-15 ans) et adultes.

Plus d'une trentaine de joueurs ont enchaînés plus de 100 micro-matches en une journée ! Bravo à tous les joueurs et aux gagnants !!!

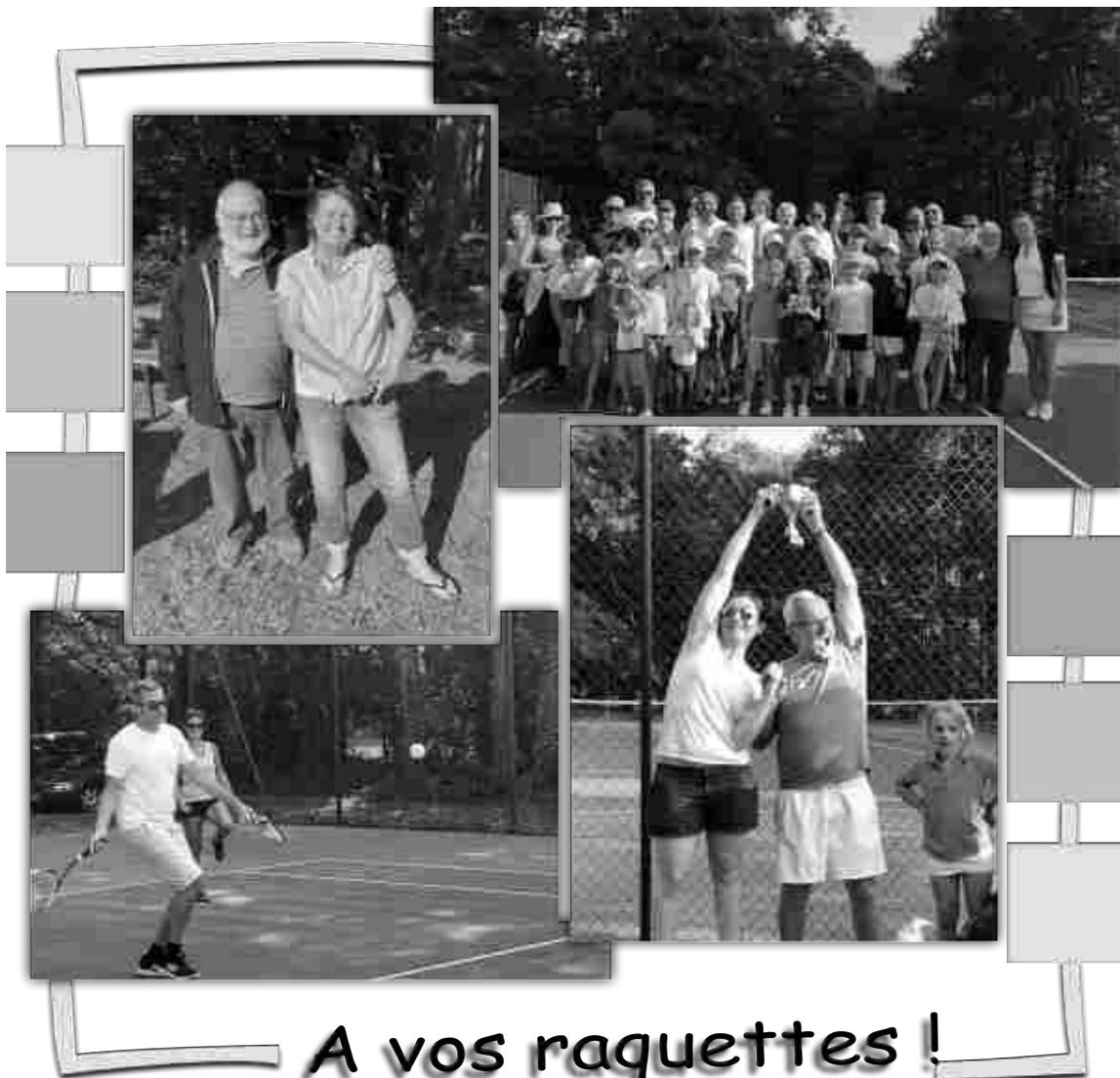
Après ces efforts, le Food truck « Le Frenchie »

et le sound system Roots of Vinyl ont régalés nos tennismen et women jusqu'à tard dans la soirée.

Info Tennis Club

Venez-vous inscrire pour l'année 2018-2019.

RDV Samedi 1er septembre à la Fête du Houblon, sur le terrain en face des courts de tennis.



A vos raquettes !



PAR TOUTATIS !!

Soirée Gauloise au foyer Jean-Louis Garban

La machine à remonter le temps est passée dans le village le samedi 26 mai dernier et une joyeuse bande d'irréductibles Gaulois se sont réunis pour festoyer.

Notre très regretté Président Richard avait ce projet. Nous l'avons porté et le foyer Jean-Louis Garban s'est transformé le temps d'une soirée en joli lieu de banquet.

Au programme, potion magique, cochon grillé, mets et légumes d'antan, cervoise,....

Après ce délicieux gueuleton, tous les joyeux lurons ont dansé au diapason du super DJ Jimmy !

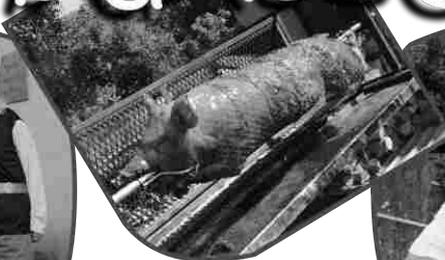
Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour cette belle fête.

A bientôt pour de nouvelles aventures !

Le Coq Chantant



LES GAULOIS



QUELQUES IMPRESSIONS DU CONCERT DU 9 JUIN À VILLIERS

Ce soir-là, l'église de notre village accueillait l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau.

Après la mise en bouche d'une Humoresque de Dvorak, transcrite pour octuor de bois par Bernard Choppy et dirigé de même, Fabrice Fortin pris la baguette pour la suite du festival.

Ce fût tout d'abord le concerto pour flûte et harpe de Mozart, qui, pour être bien connu n'en est pas moins sublime. Laure de Bressy et Bénédicte Rostaing lui firent ô combien honneur, aussi bien dans les moments de solitude à deux que de fusion avec l'orchestre.

De fait, dès l'attaque orchestrale du concerto, l'émotion jaillit. Preuve, s'il en fallait une, que jamais dispositif de reproduction sonore, fût-il de la plus Haute-Fidélité, ne peut égaler la présence réelle de musiciens dans cette église à l'acoustique remarquable.



Cependant, le ciel, ce soir-là, avait décidé de jouer une partition complémentaire !

L'orage, au désespoir de ne point nous troubler par des roulements de timbales anticipant ceux qui allaient venir au cours de la deuxième partie du concert, tenta de se venger en perturbant plutôt l'alimentation électrique, tout d'abord par petites touches, puis par une interruption franche de quelques minutes. Ce fût un instant magique, à peine éclairé par les lampes autonomes de quelques pupitres, pendant lequel chacun continua comme si de rien

n'était... De plus, lesdits roulements s'intégraient de manière surprenante à la structure du concerto, dans un dialogue entre subtilités célestes du divin Mozart et colères d'un Jupiter enchanté.

Avec la deuxième partie, nous changions de sphère harmonique, quoique le terme sublime, dans son sens « extrême » puisse également s'appliquer. Pour ceux qui, comme moi, en leur temps, reçurent le choc des premiers accords de Tristan und Isolde puis découvrir par la suite les symphonies de Bruckner comme des hommages aux envolées orchestrales de Wagner, la possibilité de (re)découvrir la troisième symphonie « en live » était certes une occasion à ne pas manquer.

Sous la conduite énergique de Fabrice Fortin, l'orchestre renforcé d'une batterie impressionnante de cuivres donna tout son éclat à ce morceau de bravoure, qu'il fallait recevoir dans le ventre et le thorax, en l'accueillant bouche entre ouverte de surprise pour permettre aux variations intenses de pression acoustique de pénétrer profondément dans la physiologie, en particulier lors de ces fameux roulements de timbales annoncés... Nous avons d'ailleurs pour l'occasion bénéficié de la présence de deux timbaliers, l'ainé passant le relais à son jeune partenaire après le premier mouvement. Jeune homme à suivre !

L'orage s'était éloigné, mais dans l'église, c'était encore « Levez-vous orages désirés ! », interrompus de façon surprenante par des silences parfaits de cohérence orchestrale. Les murs et les vitraux de l'église résistèrent vaillamment à ces assauts.

Mais je ne voudrais surtout pas donner l'impression qu'il s'agissait d'un désordre bruyant. Toute une palette se faisait entendre, d'une forme classique à nos oreilles jusqu'aux explorations de frontières subtiles.

Comme il nous fallait « souffler » un peu, le chef profitait des transitions entre mouvements

pour demander à certains bois de tempérer quelque peu, de quelques fractions de ton, les dissonances apparaissant parfois avec les cordes. Tout cela dans la bonne humeur et l'assentiment de l'assistance.

En somme, une soirée à marquer d'une pierre blanche, qui fait souhaiter le prompt retour de cette formation dans nos murs et la présence de villaron(ne)s plus importante que le nombre de musiciens... Fort heureusement, pour cette fois-ci, l'immigration en provenance des alentours permit un remplissage de la nef assez accueillant pour les artistes !

Bernard D.



FÊTE DES ENFANTS

Grâce à la participation de nombreux bénévoles, la fête a battu son plein le samedi 16 juin dans la cour de l'école maternelle de Villiers.

Sous le soleil, après le spectacle des enfants des écoles de Recloses et Villiers, présenté par les maîtresses et la restauration tenue par A VIVRE, petits et grands ont pu profiter des stands de la kermesse, suivi de la tombola qui

a attiré de nombreux habitants. La journée s'est terminée vers 17h dans la bonne humeur générale.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis à cette kermesse d'avoir à nouveau lieu, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

L'équipe d'A VIVRE



Infos utiles

CAMION : UN GESTE CITOYEN

Il y a de moins en moins en moins de camions qui passent dans Villiers. Cependant il y en a toujours trop !

Lorsque vous en voyez passer un, vous êtes en droit de l'arrêter et de lui demander s'il a une livraison à faire dans le village. Dans le cas contraire vous lui faites remarquer qu'il n'a pas le droit de passer dans le village, sauf la rue des Bordeaux, et que vous allez prendre une photo qui sera transmise en Mairie.

Vous pouvez aussi relever l'immatriculation. Le bouche à oreille fonctionnant bien chez les conducteurs de poids lourds, cette intervention sera efficace. Pour ma part je me charge de donner suite en cas de récidive.

Le Maire



Vente de composteurs



En bois, 400 ou 600 litres.

Rupture de stock sur les composteurs 400 litres prochaines distributions fin septembre 2018.

- Composteur bois individuel de 400 litres : 23 € TTC (disponible fin septembre 2018)
- Composteur bois individuel de 600 litres : 28 € TTC
- Composteurs bois collectif de 600 litres : 31 € TTC (les premiers composteurs collectifs ont été installés en juin au Mont Saint Martin par Val du Loing Habitat.)

Un bioseau de 10 litres est fourni avec chaque composteur, il vous permettra de stocker vos déchets organiques dans la cuisine et de les apporter jusqu'au composteur. Vous recevrez également un guide du compostage.

Ces composteurs en sapin sont fabriqués par l'entreprise adaptée EMERAUDE CREATION LANNION (en Bretagne), donc gérés par l'association Émeraude i.d.

Informations sur le traitement du bois

Les composteurs sont soumis à un traitement par injection en autoclave, pour protéger le bois contre les moisissures et insectes (y compris termites) et contre le vieillissement prématuré en milieu humide.

Réservation obligatoire :

- 1) via le formulaire en ligne : <http://www.smetomvalleeduloing.fr/Vente-de-composteurs>
- 2) ou par téléphone : 01 64 29 35 63 ou 06 31 54 06 96

Les composteurs réservés seront distribués lors de permanences au SMETOM, les dates sont communiquées au moment de la réservation.

Une des clés de réussite du compostage étant une bonne aération, nous vous proposons également des outils pour remuer et aérer votre compost.

Le Brass'Compost : 25,50 € TTC / Mélangeur aérateur harpon : 5 € TTC.

Ces outils peuvent vous aider mais ne sont pas indispensables : **une fourche suffit !**

Stage à Larchant théâtre

SEINE-MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Mairie de Larchant

PARIS
SOUS
GREZ

Du 27 au 31 août de 14h30 à 17h30
À partir de 9 ans
Salle de la Sablonnière à Larchant
Tarif 80€ plus adhésion de 10€
Renseignements et inscriptions au 06 83 29 71 82





41 avenue d'Ormesson - 77140 St-Pierre-Lès-Nemours
01.64.28.04.61 - aquasud77@paysdenemours.fr



Les Estivales 2018

Cet été, destination loisirs....

A partir du 09 juillet

Toboggan géant – tous les lundi, mercredi et samedi après-midi

Aérofittness – tous les mardi et jeudi à 14h30

Baptême de plongée et initiation à l'Apnée – tous les mardi à 19h

Tournois par équipe de 3 (aqua-basket, Water-polo...) – tous les vendredi à 15h

Et aussi.....

Plongeoirs (1m, 3m, 5m 7m et 10m)

jeux d'eau pour les plus petits (Splash Pad)

Aquagym, Aquabike
(horaires et les tarifs au 01.64.28.04.61)

Ainsi que des animations ponctuelles à découvrir tout le long de l'été

NAVETTE GRATUITE PISCINE AQUASUD 77 DU 09 JUILLET AU 02 SEPTEMBRE 2018

		Lundi au Vendredi				
NAVETTE GRATUITE		Navette 1	Navette 2	Navette 3	Navette 4	Navette 5
	Gare de Nemours/ St-Pierre	11:30	14:30	16:30	19:00	20:00
	Piscine Aquasud 77	11:35	14:35	16:35	19:05	20:05
	Gare de Nemours/ St-Pierre	11:40	14:40	16:40	19:10	20:10

		Samedi				
NAVETTE GRATUITE		Navette 1	Navette 2	Navette 3	Navette 4	Navette 5
	Gare de Nemours/ St-Pierre	11:30	13:10	15:10	17:30	18:40
	Piscine Aquasud 77	11:35	13:15	15:15	17:35	18:45
	Gare de Nemours/ St-Pierre	11:40	13:20	15:20	17:40	18:50

		Dimanche & Jours Fériés		
NAVETTE GRATUITE		Navette 1	Navette 2	Navette 3
	Gare de Nemours/ St-Pierre	10:30	16:30	18:30
	Piscine Aquasud 77	10:35	16:35	18:35
	Gare de Nemours/ St-Pierre	10:40	16:40	18:40

Nos joies, Nos peines

Bienvenue à :
Jan Detune, né le 6 juin 2018, d'Antoine Detune et Aleksandra Bujak.
Enora Thibaut, née le 18 juin 2018, de Cédric Thibaut et Sophie Teixeira Leite.

Félicitations aux parents.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

JUILLET

Samedi 07 : Ludovic Jeannotin
Samedi 14 : Pas de permanence
Samedi 21 : Emmanuel Houdant
Samedi 28 : Cédric Thibaut

Agenda

Réunion du conseil municipal
16 / 07

Collecte sélective d'emballages et papiers :
04 ; 18 / 07
01 ; 15 ; 29 / 08

Parution du prochain plume-tambour :
début septembre

Récréatif

Vendredi 13 et samedi 14/07 :
Fête nationale (La Municipalité)
Samedi 14/07 : Spectacle
«Les vivants et les morts»
(Arthur Guillot)
Dimanche 26/08 : Vide grenier
(Club des Aînés de Villiers)
Samedi 01/09 : Fête du houblon
(Le houblon villaron)
Dimanche 18/11 : Sortie théâtre
«Deux mensonges et une vérité »
(Amicale Villaronne)

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h 30 à 17h
Samedi de 9h à 12h
Téléphone : 01 64 24 21 03
mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (Allée Jean Tardieu)

Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 9h à 10h et de 16h 30 à 18h 30
Samedi de 17h à 19h
Vacances scolaires : Mercredi de 10h à 12h
Bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 13h 30 à 16h,
Le samedi matin de 10h à 12h.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h

BUS POUR FONTAINEBLEAU LE VENDREDI

Départ « centre » 9h 10
« Croix-Lambert » 9h 15
Retour Villiers 12h 15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Odile Lechevallier, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Dominique Ceraudo.

Mise en page : Régine Rey, Dominique Ceraudo

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez ; Adresse : plumetambour@gmail.com